

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

OBJET :

**RESTRUCTURATION
DE LA PISTE
D'ATHLÉTISME -
RECRUTEMENT D'UN
MAÎTRE D'ŒUVRE**

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Charlene RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a
donné pouvoir à Mme Charlene RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Dans le cadre du budget 2019, la ville de L'Aigle a décidé la
restructuration de la piste d'athlétisme. Pour ce faire, la ville
compte se faire accompagner par un maître d'œuvre.

Il serait chargé des missions définies par la loi MOP à savoir :

- APS = avant-projet sommaire ;
- APD = avant-projet définitif ;
- ACT = assistance à la passation des contrats de marchés ;
- PRO = projet ;
- VISA = visa des études d'exécution ;
- DET = direction des travaux ;
- AOR = assistance aux opérations de réception des travaux.

L'offre présentée par le bureau d'étude OSMOSE localisé sur ROUBAIX est jugée pertinente, tant sur le plan technique que financier. Le cabinet justifie en effet d'une expertise nécessaire à la conduite de cette mission. En outre, son offre se porte à 24 500,00 € HT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre entre la ville de L'Aigle et le cabinet OSMOSE pour la restructuration de la piste d'athlétisme.***

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE